

Le **MAIRE** de GRANVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté municipal N°2026-06-AR-836 en date du 01/06/2026, concernant des travaux de restauration du rempart, par l'entreprise SARL BODIN, Place d'Armes, Promenade Charles VII, Rue du Nord et Place du Marché aux Chevaux du 1^{er} juin 2026 au 17 mars 2027,

CONSIDERANT que des modifications doivent être apportées et qu'il importe de prendre toutes mesures d'ordre et de sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1 L'article 2 A de l'arrêté municipal N°2026-06-AR-836 relatif à la circulation du 1^{er} juin 2026 au 17 mars 2027 est modifié comme suit :

➤ **A partir du 22 juin 2026 :**

Promenade Charles VII : la circulation aux piétons sera interdite du lundi au vendredi à l'exception du week-end (soit samedi et dimanche ainsi que pendant les vacances estivales du 1^{er} août au 21 août de l'entreprise).

ARTICLE 2 La signalisation de circulation sera mise en place par l'entreprise sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 La Directrice Générale des Services de la Mairie ; le Commandant, Chef de la Circonscription de Police de Granville, le Chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

GRANVILLE, LE 18 JUIN 2026

ARRETE N°2026-06-AR-958

DESTINATAIRE	NOMBRE
Affichage	1
Police Nationale	@
Pompiers	@
Police Municipale Pluricommunale	@
Catherine CHARTRIN	@
Service Communication	@
Office du Tourisme	@
Nicolas GERMAIN	@
Gilles DELANGE	@
Hervé LE SAINT	@
Jean-Pierre FLEURY	@
Cabinet du Maire	@
Laurent PETITGAS	@
Ludovic NICOLLE	@
Pascal DRIEU	@
Mickael AUVRAY	@
Stéphanie PODER	@
Service Techniques	@
Association Les Amis de la Haute-Ville	@
Entreprise SARL BODIN	@

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr